

ROYAUME DE BELGIQUE

Ministère des Colonies

# BULLETIN AGRICOLE

DU

## CONGO BELGE

(Cultures, Elevages, Sylviculture, Chasse et Pêche)

Publié par la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Elevage

DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. VAN DEN ABEELE

Rédaction et Administration: place Royale, 7, Bruxelles

VOL. XXVII. — N° 4. DÉCEMBRE 1936 4 FASCICULES PAR AN



La forêt inondée à hauteur du km. 625 (fleuve Congo, Equateur).

BRUXELLES

IMPRIMERIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ ANONYME)

47, RUE DU HOUBLON, 47

Les indications fournies dans les articles paraissant dans le *Bulletin Agricole du Congo Belge* n'engagent pas la Rédaction et ne constituent pas nécessairement des conseils de sa part.

La reproduction des articles est autorisée, à la condition de mentionner sous le titre: « Extrait du *Bulletin Agricole du Congo Belge* ».

## **Sommaire du numéro 4 (décembre) 1936.**

<i>L'Agriculture du Congo belge en 1935.</i> . . . . .	507
<i>La culture et l'exploitation des plantes à filasse dans la Province de Léopoldville (G. DE GROOF)</i> . . . . .	548
<i>Rapport de la Station de Sélection cotonnière de Bambesa (G. TONDEUR)</i> . . . . .	578
<i>L'importance de la réaction du sol en culture cotonnière et l'utilité de l'emploi des cendres (H. DE SAEGER)</i> . . . . .	593
<i>La sériciculture au Congo belge (R. BELOT)</i> . . . . .	606
<i>Le Dysdercus, ravageur du cotonnier (A. BRIXHE)</i> . . . . .	625
<i>Contribution à l'étude des ricins du Congo belge (L. TIHON)</i> . . . . .	648
<i>Notes et actualités:</i>	
<i>Etudes préliminaires sur l'effet du délitage des graines de coton à l'acide sulfurique sur la germination et la récolte.</i> . . . . .	660
<i>Carte pédologique de l'Est Africain</i> . . . . .	660
<i>Quelques notes sur l'industrie des Citrus en Palestine</i> . . . . .	661
<i>Quelle est la taille record de l'éléphant africain?</i> . . . . .	663
<i>Considérations sur les feux de brousse, leurs méfaits et la possibilité de les enrayer</i> . . . . .	663
<i>Bibliographie</i> . . . . .	664
<i>Documentation officielle:</i>	
<i>Ordonnance n° 97/Agri., du 26 novembre 1936, sur les exploitations forestières</i> . . . . .	666
<i>Ordonnance législative n° 110/Agri., du 25 novembre 1936, complétant le littéra b de l'article 4 du décret du 20 mai 1933, sur la protection des huileries</i> . . . . .	667

### **REDACTION.**

Secrétaire de Rédaction: M. FRANCIS CLAUS, Ingénieur agronome, Chef de bureau au Ministère des Colonies.

### **ABONNEMENTS, ADMINISTRATION.**

L'abonnement au *Bulletin Agricole du Congo Belge* est de 40 francs par an pour la Belgique et le Congo et de 50 francs (10 belgas) pour l'étranger. Les colons et les missionnaires établis au Congo le reçoivent gratuitement.

Toutes les communications relatives à l'administration du *Bulletin Agricole du Congo Belge* doivent être adressées à la Direction Générale de l'Agriculture au Ministère des Colonies, 7, place Royale, Bruxelles (Belgique).

### **SERVICE DES ECHANGES.**

Le *Bulletin Agricole du Congo Belge* peut être envoyé à titre d'échange aux publications d'agriculture coloniale de Belgique et de l'étranger.

ROYAUME DE BELGIQUE

Ministère des Colonies

# BULLETIN AGRICOLE

DU

## CONGO BELGE

(Cultures, Elevages, Sylviculture, Chasse et Pêche)

*Publié par la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Elevage*

DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. VAN DEN ABEELE

Rédaction et Administration: place Royale, 7, Bruxelles

VOL. XXVII. — N° 4. DÉCEMBRE 1936 4 FASCICULES PAR AN



(Photo de S. M. le Roi.)

La forêt inondée à hauteur du km. 625 (fleuve Congo, Equateur).

BRUXELLES

IMPRIMERIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ ANONYME)

47. RUE DU HOUBLON, 47



Vallée de fougères arborescentes aux environs de Lubero.

*Au cours de son dernier voyage au Congo belge, S. A. R. le Duc de Brabant avait réuni une documentation photographique du plus haut intérêt. S. M. le Roi a bien voulu autoriser la Rédaction du « Bulletin Agricole du Congo Belge » à reproduire les beaux clichés qui illustrent le premier article de ce fascicule. Nous nous permettons de Lui en exprimer notre vive gratitude.*

# Notes et Actualités

## Etudes préliminaires sur l'effet du délintage des graines de coton à l'acide sulfurique sur la germination et la récolte

*Conclusions de l'article paru dans « Agricultuur and live-stock in India » — septembre 1936.*

1° Des essais sur la valeur du délintage des graines à l'acide sulfurique avant semis ont été faits sur trois variétés de coton cultivées communément dans le Punjab : 4 F, Mollisoni et 289 F.

2° Le délintage des graines à l'acide sulfurique a donné un plus haut pourcentage de germination.

3° La germination dans le cas de graines délintées était en avance de deux jours sur celle des graines non délintées.

4° Aucun dégât aux semences n'est résulté dans le cas de types moins duveteux, mais il y eut des dégâts pour le type 289 F avec longue immersion.

5° Pour la germination, la durée optimale du procédé du délintage était de 15 minutes pour la variété Mollisoni, mais pour la germination une durée de 7 à 10 minutes a donné de meilleurs effets. Dans le cas de la variété 4 F, une meilleure germination a été obtenue de semences traitées pendant 10 minutes, mais celles traitées pendant 7 minutes donnèrent une récolte plus élevée. La durée optimale pour la germination et la récolte de la variété 289 F est de 7 à 10 minutes.

6° Les récoltes de plants mûrs provenant de graines délintées dépassèrent celles de graines non délintées de 19.1 % pour la variété Mollisoni, 24.4 pour la variété 4 F et 36.4 pour la variété 289 F, et ce pour les mêmes conditions culturales.

7° Les graines délintées sont plus faciles à semer que ce soit à la machine ou à la main; il est, par conséquent, plus économique d'employer des graines délintées.

8° La viabilité des graines délintées reste intacte et ces graines peuvent être stockées pendant une quinzaine de jours ou plus, en attendant le semis.

9° Un avantage supplémentaire du délintage des graines est l'élimination des graines légères non mûres qui flottent à la surface du liquide et qui peuvent être facilement éliminées durant le délintage.

## Carte pédologique de l'Est Africain <sup>(1)</sup>

Les types de sols les plus répandus dans l'Est africain (Uganda, Kenya, Tanganyika) ont été identifiés comme suit :

1) et 2) Sols désertiques et sols salins comprenant les sols alealins

3) Sols de plaines (plains soils), sols faiblement colorés occupant des régions plates semi-arides et portant une végétation épineuse et herbacée.

(1) *A Provisional Soil Map of East Africa with Explanatory Memoir*, par G. MILNE, avec la collaboration de V.-A. BECKLEY, G.-H. GETHIN JONES, W.-S. MARTIN, G. GUFFITH et L.-W. RAYMOND. (The East African Agricultural Research Station. Amani, Tanganyika.)